

11.01.
2024

Recensement de la population à Concarneau du 18 janvier au 24 février 2024

La Ville de Concarneau s'apprête à réaliser son recensement annuel de la population du jeudi 18 janvier au samedi 24 février 2024. Cette démarche, essentielle pour mieux comprendre l'évolution de la commune, ses besoins, et planifier des projets adaptés, concerne 8 % de la population cette année.

Déroulement du recensement :

Chaque personne faisant partie de l'échantillon sera contactée par un agent recenseur, recruté par la commune. Ce dernier remettra une notice d'information soit dans la boîte aux lettres, soit en mains propres. Il est primordial de conserver ce document, car il contient les instructions nécessaires pour se faire recenser.

Le recensement en ligne est encouragé pour sa rapidité, son aspect économique, et son impact positif sur l'environnement. Cependant, pour ceux qui ne peuvent pas répondre en ligne, les agents recenseurs fourniront les formulaires nécessaires.

Les agents recenseurs, munis d'une carte officielle avec photo signée par le Maire, ont suivi une formation les 5 et 12 janvier.

Vos agents recenseurs à Concarneau :



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



CONTACT PRESSE :
Direction de la communication
Bénédicte RAY-LE CORRE
02 98 50 39 04
benedicte.raylecorre@concarneau.fr
+ D'INFOS : www.concarneau.fr

Raisons du recensement :

Le recensement de la population fournit des données cruciales, telles que l'âge, la profession, les moyens de transport utilisés, les conditions de logement, etc. Ces informations sont essentielles pour :

- Déterminer la participation de l'État au budget de la commune, influencée par la population.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, et d'autres aspects institutionnels.
- Identifier les besoins en équipements publics collectifs, commerces, logements, etc.

Contacts :

Pour toute information concernant le recensement dans la commune de Concarneau, veuillez contacter le Service État civil au 02 98 50 38 10.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.